Image not found or type unknown

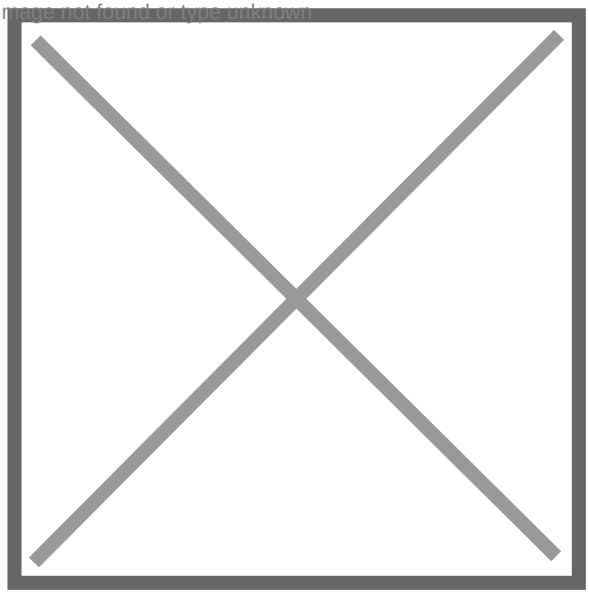

Jours de carence de congés maladie

Par **Catherine05**, le **31/03/2008** à **21:04**

Bonjour,

Je suis employée en CDI depuis 30 mois dans une agence immobilière en qualité de gestionnaire. Aujourd'hui, malade pour la 1ère fois, le médecin m'a prescrit un arrêt de travail de 6 jours.
Mon employeur m'affirme que les trois jours de carence ne me seront pas payés. Or, dans mon contrat de travail, il est marqué sur ce chapitre :
En cas d'indisponibilité provoquée par la maladie ou l'accident et dans les conditions prévues par la CCN, les appointements du salariés sont garantis sous déduction des indemnités journalières servies par la Sécurité Sociale et le cas échéant par un régime de prévoyance financé par l'entreprise."
Pouvez-vous m'affirmer que ces 3 jours ne me seront pas payés ?
Merci de votre réponse.
Cordialement
Catherine05

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés